

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs COULETEL, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD.

Etait représenté

Absent excusé : Mme DÉCAMP donne pouvoir à Mme MEYER
M CATTELOIN donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00

Délibération n° DE2022374 du 08 avril 2022 – Vote du taux des impôts 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 39.55%
- Taxe foncière (non bâti) : 42.17%

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 08 avril 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le

15/04/2022